Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_133_2026-DE

GRAND CHAMBORD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 novembre 2026

DATE DE LA CONVOCATION
06 novembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 27
Suppléants votants : 0
Pouvoirs : 6
Total votants : 33

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 novembre 2026

L'an deux mil vingt six
Et le 16 novembre à 18h40
Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :
Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Corinne GAUGET (Bracieux), André JOLY (Chambord), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Martine BAYET-LEVA (Huisseau-sur-Cosson), Emilie LEGOUT (La Ferté-Saint-Cyr), Christine GENDRE (Maslives), Philippe DUBOIS, Jean-Marc CHABOUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Virginie MASSON, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Jérome ROUX, Sophie DE MARIA (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Christine SOUCHET, Jean-François BOISARD, Anne TOUTAIN, Christian LALLERON, Marion PELLÉ (Saint-Laurent-Nouan), Jean-Michel TURPIN (Thoury), Patrice DUCHET, Véronique DE SPARRE (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : -

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :
Michel PERROIT (Bracieux) a donné pouvoir à Jean-Michel TURPIN (Thoury),
Benjamin DEBUIGNE a donné pouvoir à Martine BAYET-LEVA (Huisseau-sur-Cosson),
Dimitri BRUNEAU a donné pouvoir à Emilie LEGOUT (La Ferté-Saint-Cyr),
Laëtitia RIBRIOUX a donné pouvoir à Philippe DUBOIS (Mont-près-Chambord),
Zohra LEFORESTIER a donné pouvoir à Jean-Marc CHABOUD (Mont-près-Chambord),
Philippe LE TOUX a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Martine HENRY (Neuvy)

Membres Titulaires absents ou excusés : Luc MARCHAND (Crouy-sur-Cosson), Virginie BAHU-NOGRETTE (Huisseau-sur-Cosson), Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Corinne GAUGET a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-133-2026

Objet : Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer un avenant n°7 au marché de prestation de services pour la collecte et le traitement des eaux usées sur le territoire la CCGC

Monsieur Jean-Marc CHABOUD, Vice-président en charge de l'aménagement, des infrastructures et du cycle de l'eau, rappelle que la Communauté de communes du Grand Chambord gère en régie directe le service eau et assainissement et a pour cela mis

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_133_2026-DE

en place des contrats de prestation de services d'une durée de 8 ans en assainissement et d'une durée de 7 ans en eau faisant ainsi concorder la date de fin de ces deux contrats au 31/12/2027.

Monsieur le Vice-président rappelle que par une délibération, en date du 18 novembre 2019, le Conseil communautaire a attribué le marché de prestation de services pour l'exploitation du service d'assainissement collectif à l'entreprise VEOLIA. Ce contrat d'une durée de 8 ans arrivera à échéance le 31/12/2027.

Depuis sa signature, le contrat a été complété par les avenants suivants :

- Un avenant n°1 signé le 25 novembre 2021 intégrant trois nouveaux postes de relèvement dans le périmètre du Marché, ajustant le nombre de bilans de suivi du milieu récepteur pour les STEP de Chambord et de Saint-Dyé-sur-Loire et modifiant le bordereau des prix unitaires. Par cet avenant n°1, le forfait de rémunération annuel est passé de 897 175 € HT à 909 606 € HT ;

- Un avenant n°2 signé le 11 juillet 2022 augmentant la fréquence de certaines prestations sur les STEP et prenant en charge l'entretien et le renouvellement des équipements liés à la modification des installations de la serre de la STEP Organica (Bracieux/Tour-en-Sologne). Par cet avenant n°2, le forfait de rémunération annuel est passé de 909 606 € HT à 942 088 € HT ;

- Un avenant n°3 signé le 11 juillet 2022 précisant les nouvelles prescriptions concernant l'hygiénisation des boues durant la période de l'épidémie liée à la COVID-19 suivant les instructions interministérielles du 2 avril 2020 fixées par l'arrêté du 30 avril 2020. Par cet avenant n°3, le forfait de rémunération annuel est passé de 942 088 € HT à 947 763 € HT ;

- Un avenant n°4 signé le 8 juin 2023 ajoutant la maintenance et l'entretien de l'ensemble du système de collecte d'assainissement de la commune de Muides-sur-Loire. Par cet avenant n°4, le forfait de rémunération annuel est passé de 947 763 € HT à 981 063 € HT (il est rappelé que la commune de Muides-sur-Loire prend à sa charge 100% du montant de cet avenant) ;

- Un avenant n°5 signé le 17 juillet 2023 abrogeant l'avenant 3. Par cet avenant n°5, le forfait de rémunération annuel est passé de 981 063 € HT à 975 388 € HT ;

- Un avenant n°6 signé le 28 mars 2024 intégrant un nouveau poste de relèvement (rue de l'église à Saint-Laurent-Nouan) dans le périmètre du marché. Par cet avenant n°6, le forfait de rémunération annuel est passé de 975 388 € HT à 978 244 € HT.

Afin d'intégrer au périmètre du marché les nouveaux équipements d'autosurveillance, de prendre en compte les nouvelles obligations réglementaires applicables aux stations d'épuration de moins de 2 000 équivalents-habitants (EH) et de formaliser la suppression de la prestation de suivi des teneurs en hydrogène sulfuré (H_2S), il est proposé de conclure un avenant n° 7 au marché.

La conclusion de cet avenant n°7, entraînerait une augmentation du forfait de rémunération annuel d'un montant de 32 362 € HT. Le montant du marché passerait ainsi de 978 244 € HT à 1 010 606 € HT, soit une augmentation globale de 12,64 % par rapport au montant initial.

Il est toutefois précisé que, pour l'exercice 2026, l'entretien et la gestion des équipements d'autosurveillance étant confiés au titulaire du contrat d'exploitation à compter du 1er octobre 2026, un calcul au prorata temporis a été appliqué. En conséquence, la rémunération due au titulaire pour l'année 2026 s'établira à 986 335 € HT, contre 978 244 € HT avant avenant, soit une plus-value de 8 091 € HT pour l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 041-244100798-20261116-041_133_2026-DE

Ce projet d'avenant au marché public entrainant une augmentation du montant global supérieure à 5% il a été soumis pour avis, à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui s'est réunie le 04 novembre 2026 et a émis un avis favorable.

Monsieur le Vice-président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n°7 au marché de prestation de services pour la collecte et le traitement des eaux usées sur le territoire la CCGC ;
- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE l'avenant n°7 au marché de prestation de services pour la collecte et le traitement des eaux usées sur le territoire la CCGC ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Corinne GAUGET

Le Président

COMMUNAUTÉ DU GRAND CHAMBORD

Jean-Luc DAUTREMÉPUIS